

DEPARTEMENT  
DE LOIR-ET-CHER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

ARRONDISSEMENT  
DE BLOIS

Séance du 06 avril 2021

CENTRE DEPARTEMENTAL  
DE GESTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE TERRITORIALE

L'An deux mil vingt et un le **06 avril, à 14h00**, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni, en visioconférence, au siège du Centre Départemental de Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 Rue Franciade, sous la Présidence de Eric MARTELLIERE

Date de la convocation :

Nombre de membres en exercice : 26

**29 mars 2021**

**Membres présents :**

Date de la réunion :

**Titulaires** : Nelly ANTOINE, Annick BARRÉ, Thierry BENOIST, Jacques BOUVIER, Jean-Michel DEZELU, François FROMET, Michèle GAUTHIER, Alain GOUTX, Claire GRANGER, Jean-Marc MORETTI, Cécilia NAUCHE, Vincent ROBIN

**06 avril 2021**

**Suppléants** : Michèle AUGÉ suppléante de Gérard CHOPIN, Sandrine HERTZ suppléante de Pascal HUGUET, Carole ROUSSEAU, suppléante de Joël DEBUIGNE

**Pouvoirs :**

Claude DENIS a donné pouvoir à Eric MARTELLIERE  
Corinne GARCIA a donné pouvoir à Jean-Marc MORETTI  
Nicole JEANTHEAU a donné pouvoir à Alain GOUTX  
Philippe MERCIER a donné pouvoir à Jacques BOUVIER

**N°24.2021**

Objet de la délibération :

**Membres titulaires excusés** : Yann BOURSEGUIN, Gérard CHOPIN, Joël DEBUIGNE, Claude DENIS, Marie-Agnès FERET, Corinne GARCIA, Pascal HUGUET, Nicole JEANTHEAU, Catherine LHÉRITIER, Philippe MERCIER, Karine MICHOT, Christophe THORIN, Régine VASSAUX

**Administration Générale –  
Groupement d'Intérêt Public  
(GIP) Informatique des Centres  
de Gestion – Cotisation 2021**

Mme HERSANT, Payeur Départemental du Loir-et-Cher, excusée

Carole ROUSSEAU a été désignée secrétaire de séance.

(Rapporteur : Eric MARTELLIERE, Président)

Le Président rappelle aux membres du conseil d'administration :

- l'adhésion du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher (CDG 41) au Groupement d'Intérêt Public (GIP) Informatique des centres de gestion (délibération 42.2016, du 24 novembre 2016),

- la délibération n°17.2018 du 22 mars 2018 relative à la cotisation annuelle du GIP, de l'exercice 2018, pour sa première année de fonctionnement.

Le Président informe qu'à compter de l'exercice 2019, l'appel à cotisation annuelle est calculé sur la base du nombre d'agents (titulaires et contractuels) recensé lors des élections professionnelles de 2018 (CAP + commissions consultatives paritaires (CCP)).

Cette cotisation est égale au résultat du produit suivant :

nombre d'agents (titulaires et contractuels) recensé lors des élections professionnelles de 2018 multiplié par un « montant agent » voté en assemblée générale.

Le Président précise que conformément à la délibération 2018-003 votée lors de l'assemblée générale du GIP, le 21 novembre 2018, afin de compenser l'effet induit par l'augmentation de l'effectif pris en compte, le montant par agent a été fixé à 0,35 € pour l'année 2019 (0,40 € en 2018).

Pour l'année 2021, le montant par agent est sans changement par rapport à l'année précédente.

Pour information, le nombre d'agents recensé est 4 438.

S'agissant de l'année 2021, la cotisation annuelle s'élève à 1 553,30 €, montant identique aux années 2019 et 2020.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

- d'approuver le versement, au profit du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Informatique des centres de gestion, de la cotisation annuelle due au titre de l'exercice 2021, pour un montant de 1 553,30 €,
- d'autoriser le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,  
Le 6 avril 2021

Publié ou notifié le : 08 avril 2021  
Exécutoire le : 08 avril 2021

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président

Eric MARTELLIERE



Le Président,

Eric MARTELLIERE

